



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 23 juin 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la Mairie le 23 juin 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Jean-Philippe CHAUX
Eric BLANC
Laurent MARION
Elodie GIDON

Didier GOUTTE
Valérie ROZIER
Josette RAYMOND
René MICHEL
Thierry BEAU
Sophie BOUVARD

Excusés : Sandrine MARVALIN-GEANT
(Pouvoir donné à Claire DOUVIER)
Frédéric BONNARD (Pouvoir donné à Eric BLANC)

Secrétaire de séance : Elodie GIDON

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mme Elodie GIDON est désignée comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 juin 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 06 juin 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Claire DOUVIER (secrétaire de séance du Conseil municipal du 06/06/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération tarif cantine rentrée 2025/2026

Monsieur le Maire explique que le prestataire de la cantine API Restauration annonce une augmentation du tarif de 8 cts par repas fourni à la rentrée 2025/2026.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 5 cts du prix du repas facturé aux familles, actuellement le prix du repas est de 5.00€, à la rentrée 2025/2026 le repas sera facturé aux familles 5.05€.

En suivant l'inflation (notamment concernant les charges de personnels) le tarif de garde pour les enfants emmenant leur repas à cause d'allergies ou intolérances sera de 3.15€.

Le conseil municipal, ayant pris note de ces éléments, est invité à délibérer pour approuver le nouveau tarif de la cantine scolaire 2025/2026

- Le conseil municipal approuve l'augmentation du tarif du repas au restaurant scolaire à la rentrée 2025/2026 à 5.05€ et 3.15€ pour les PAI.

4 Délibération nouveau règlement de la cantine et périscolaire rentrée 2025/2026

CANTINE : Permis à points

Monsieur le Maire explique la mise en place d'un permis à points avec une charte de bonne conduite sur le temps de cantine. Cette charte a été élaboré par les enfants en classe avec l'aide des enseignants de l'école.

Chaque enfant aura 12 points. Si les règles de la charte ne sont pas respectées, un ou plusieurs points peuvent être enlevés suivant la gravité ; des points peuvent être récupérés progressivement en fonction de l'amélioration du comportement de l'enfant.

Quand il ne reste plus que 6 points sur le permis, un mail d'avertissement sera envoyé aux parents.

Quand il ne reste plus que 3 points, une convocation de l'enfant avec les parents sera faite avec monsieur le Maire et Madame Douvier pour un entretien afin d'alerter de la situation et des potentielles conséquences à venir.

Si l'élève n'a plus de points sur le permis, une sanction sera mise en place à savoir l'exclusion de 2 jours de cantine.

PERISCOLAIRE : Tarifs et effectifs

Monsieur le Maire explique que pour les mêmes raisons d'évolution des charges du personnels, le tarif de garde du périscolaire du soir augmentera de 5cts, il passera de 3.10€ à 3.15€.

Monsieur le Maire explique qu'un sondage réalisé par les délégués des parents d'élèves auprès des familles a confirmé et permis de quantifier plus précisément le besoin. Conscient de la problématique supportée par les familles Monsieur le Maire, propose d'ouvrir 7 places supplémentaires au périscolaire du soir. Cette évolution exige le recrutement d'un agent de plus pour l'encadrement. Cette évolution exige aussi la réorganisation des locaux de l'école qu'il faut étudier avec les enseignants.

Cette augmentation de places disponibles (de 18 à 25) ne peut donc se faire qu'à ces deux seules conditions :

- D'un part la réorganisation des locaux
- D'autre part le recrutement d'un agent

Si ces conditions sont réunies la mairie s'engagera donc sur cette modification

Dans ce cas en raison des charges supplémentaires de personnel la tarification du périscolaire du soir passera à 3.65euros.

Si les conditions matérielles et humaines ne sont pas trouvées le nombre de places et le tarif restera inchangé : 18 places et 3.15€ .

Le conseil municipal, ayant pris note de ces éléments, est invité à délibérer pour approuver les modifications du règlement de la cantine et du périscolaire.

- Le conseil municipal approuve les modifications proposées par la commission enfance jeunesse au règlement 2025/2026 avec
 - La mise en place du permis à points.
 - Augmentation de places disponibles au périscolaire du soir (7 places en plus) avec une tarification à 3.65€, sous conditions citées précédemment (recrutement d'un agent supplémentaire et réorganisation des locaux).

Un courrier à tous les parents d'élèves va être transmis avec le dossier d'inscription de la rentrée pour un appel aux bénévoles pour la cantine. Ce service, malgré la présence de deux agents communaux ne peut fonctionner sans la présence de bénévoles. Il est important que chaque parents d'élèves utilisant ce service soit conscient de cet enjeu. Afin de se mobiliser ou mobiliser famille ou proches pour donner un peu de temps, même de façon très ponctuelle auprès de ce service.

5 Délibération nouvelles conventions des services communs de la CCPA

Monsieur le Maire explique que la commune adhère au service commun « commande publique » et au service commun « prévention des risques professionnels » avec la CCPA.

Les conventions doivent être renouvelées pour 2 ans.

Un bilan des conventions 2023-2026 a été présenté en commission mutualisations le 24 mars 2025 à la CCPA. Sur la base de ce bilan, la conférence des Maires et le Conseil Communautaire proposent à la commune un nouvel engagement 2026-2028.

Ces bilans ont conclu que les services communs étaient de véritables outils de développement territorial et de soutien financier aux communes et que les services communs participent à une stratégie de territoire qui profite à toutes les communes adhérentes.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion aux services suivants :
 - Service commun achat commande publique.
 - Service commun prévention des risques professionnels.

Et autorise Monsieur Le maire à signer ces deux conventions.

7 Compte rendu des diverses commissions

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP0690222500010 : Pose d'une pergola bioclimatique en alu couleur noir dimension 3mX2m H 2.29m – Accordée le 23 juin 2025

PLANTIER Philippe 50 chemin du Cortay

Commission RH par Claire DOUVIER:

3 candidatures intéressantes ont été reçues pour le poste d'ATSEM, pour l'année scolaire 2025-2026. Les enseignants ont pu consulter les 3 candidatures. A partir du 29 août, c'est Mme Amélie Giboulot qui occupera le poste pour une durée de 1 an.

Commission Fleurissement par Josette RAYMOND:

Pour combler l'absence de l'agent technique, un planning d'arrosage pourrait être fait pour l'été.

Commission communication par René MICHEL :

Le forum des associations aura lieu cette année à St Julien sur Bibost. Après sondage, il semble qu'aucune association de BIBOST ne soit intéressée pour participer à ce forum.

8	Points Divers
----------	----------------------

Monsieur le Maire explique avoir assisté à une réunion de l'ACM de Bessenay, il rappelle qu'une convention est établie avec Bessenay qui gère l'activité extrascolaire (mercredis et vacances scolaires). Il est de même pour St Julien et Courzieu. Une participation de 20 000€ est demandée par la commune de Bessenay à ces 3 communes, actuellement ce montant est réparti à parts égales.

Pour la période 2025-2026, la répartition de ces 20 000€ devrait se faire en fonction de la fréquentation des enfants de chaque commune.

La séance est levée à 20h50

<u>Le Maire</u>	<u>Le secrétaire de séance</u>
Franck CHAVEROT	Elodie GIDON
	

